

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 22	M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Hérault

### OBJET : ACTUALISATION DE L’AP/CP POUR LA VOIRIE NORD ÉCOQUARTIER

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que par délibération n° 15-04-23 du 3 avril 2023, le conseil municipal a créé une autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) pour le projet de création d’une voirie au nord de l’écoquartier (la rue Haute Vergée).

Il convient de réviser le montant de l’AP compte-tenu de l’évolution de l’estimation budgétaire de l’opération et d’inscrire les CP prévus au Budget Primitif 2024.

N° AP	Libellé	Montant initial de l’AP	Montant révisé de l’AP	CP 2023	Réalisé 2023	CP 2024
2023-01	Voirie nord-écoquartier	450 000 €	320 584,00 €	253 200 €	12 597,02 €	307 986,98 €

Le montant initial de l’autorisation de programme était de 450 000 € TTC, soit une moins value de 129 416 €, lié à la recherche d’optimisations en phase PRO/DCE et à des marchés de travaux moins onéreux que prévus.

Le Département a financé le projet au titre du Contrat de territoire pour la réalisation de la voie verte notamment et au titre du dispositif des aides à la plantation de haies pour la réalisation de la haie bocagère. Ce projet a également pu bénéficier d’un fonds de

concours descendant de Caen la mer de 50% du montant HT des travaux (une fois déduites les subventions obtenues).

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'actualisation n°1 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relative au projet de création d'une voirie au nord de l'écoquartier (rue Haute Vergée) comprenant une chaussée, une noue, une voie verte et une haie bocagère telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN